

« L'implication d'Urca dans l'alliance Invest fait partie de notre stratégie à long terme » (G. Gellé)

News Tank Éducation & Recherche -
Reims - Actualité n°312983 - Publié le 24/01/2024 à 17:03

Imprimé par Xavier Teissedre - abonné #13929 - le 26/01/2024 à 09:08



Guillaume Gellé au lancement d'Invest - © DR.



Écoutez cet article

00:00

00:00  

« L'implication de l'Université de Reims Champagne-Ardenne dans Invest, l'alliance d'universités européennes centrée sur les innovations pour la durabilité régionale, fait partie de notre stratégie à long terme, que je construis depuis 2016 », déclare [Guillaume Gellé](#), président de l'Urca (Université de Reims-Champagne-Ardenne), le 23/01/2024 à l'occasion du lancement de la deuxième phase de l'alliance, à Reims.

L'alliance européenne, labellisée en 2020, a vu son financement renouvelé jusqu'en 2027. Au 01/11/2023, début officiel de la deuxième phase, l'Urca a rejoint le projet aux côtés de l'Université slovaque d'agriculture, l'Université de Thessalie, l'Université de l'agro-industrie et du développement rural (Bulgarie), l'Université des sciences appliquées de Carélie (Finlande), l'Université de Milano-Bicocca et l'Université de Cordoue.

La stratégie de l'alliance repose sur trois fondements :

- la transformation, les écosystèmes et l'entrepreneuriat régional,
- l'éducation flexible et la pédagogie axée sur le travail,
- et le Centre d'excellence en RDI (Recherche, développement et innovation) (recherche, développement et innovation), dont la coordination de la création incombe à l'Urca.

« Nous avons pour objectif d'incarner la riche expertise et expérience en bio-économie que nous avons construite depuis 2016 dans toutes les actions d'Invest, et en particulier dans la création du centre d'excellence », indique Guillaume Gellé.

L'Urca a vu son expertise en bio-économie reconnue, son projet Exebio faisant partie des lauréats de l'appel à projets « Excellences » du PIA (Programme d'investissements d'avenir) 4, avec 21,7 M€.

« Même si un travail considérable a été accompli au cours de la première phase du projet, il reste beaucoup à faire dans ce processus. Nous aurons besoin du soutien et de l'engagement de l'ensemble des partenaires, et de la communauté universitaire. »

Les huit objectifs d'Invest jusqu'en 2027

Selon Lucia Palsova, coordinatrice de l'alliance et vice-présidente de l'université slovaque, l'alliance souhaite pour cette seconde phase :

- « favoriser la coopération internationale et l'échange de connaissances ;
- co-crée l'excellence dans la recherche conjointe et la coopération avec les laboratoires vivants régionaux ;
- se concentrer sur les régions et leurs besoins pour offrir une éducation et une formation tournées vers l'avenir ;
- développer l'enseignement supérieur européen pour relever les défis de durabilité de notre époque ;
- créer des réseaux intersectoriels plus systématiques à travers des événements de l'alliance avec les principales parties prenantes, à savoir les étudiants, les universitaires, les chercheurs, les entreprises, les entrepreneurs locaux, les citoyens, les gouvernements locaux et les ONG ;
- favoriser le développement numérique et technologique ;
- apporter une contribution significative au développement régional en reflétant les aspects environnementaux, économiques et sociaux dans l'éducation et la recherche ;
- innover en proposant des solutions aux défis actuels des écosystèmes régionaux ».

D'après Lucia Palsova, les sept universités partagent une vision commune : « Créer l'excellence dans l'éducation et la recherche en matière de développement durable par la construction d'une université européenne véritablement intégrée ».

Exebio (Excellence en bioéconomie durable)

Exebio (Excellence en bioéconomie durable) est l'un des 17 projets lauréats de la deuxième vague de l'appel à projets « Excellences sous toutes ses formes » du PIA (Programme d'investissements d'avenir) 4 (fusionné dans le plan France 2030) annoncés par Sylvie Retailleau, ministre de l'ESR (Enseignement supérieur et recherche), le 12/07/2022.

Le projet, qui a reçu 21,7 M€, a pour « *ambition que soit reconnue l'excellence de l'Urca et de son environnement académique et territorial dans la recherche et la formation en bioéconomie à l'échelle nationale et internationale* ».

Exebio « *est fondé sur la création d'un Institut international en bioéconomie durable, qui porte une politique pionnière d'organisation et de structuration de la recherche en bioéconomie* ».

Le projet s'articule autour de trois axes prioritaires :

- une politique ambitieuse pour une recherche d'excellence,
- une graduate school européenne visant une formation de haut niveau, ancrée sur la recherche et connectée au monde socio-économique,
- un partenariat avec le monde industriel pour une véritable politique d'innovation autour de la bioéconomie.



Université de Reims Champagne-Ardenne (Urca)

Catégorie : Universités

Adresse du siège

9 boulevard de la Paix
51096 Reims Cedex France

Général

Date de création	1967
Statut	EPCSCP (Établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel)
Tutelles	Ministère chargé de l'ESR
Implantations (dont siège)	Reims (siège) et des antennes à Troyes, à Châlons-en-Champagne, Chaumont et à Charleville-Mézières
Composantes	<ul style="list-style-type: none">• UFR Lettres et Sciences Humaines• UFR Sciences économiques, Sociales et de Gestion• UFR Droit et Science politique• UFR Sciences exactes et naturelles• UFR Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives• UFR Médecine• UFR Pharmacie• UFR Odontologie• École supérieure du professorat et de l'éducation• École nationale supérieure d'ingénieurs de Reims• Institut universitaire de technologie de Reims• Institut universitaire de technologie de Troyes• Institut de formation technique supérieur• Institut Georges Chappaz de la vigne et du vin en Champagne
Regroupement d'appartenance	Association de l'Urca avec 17 établissements
Présidence	Président : Guillaume Gellé

Effectifs étudiants

2006-07	21 634
2007-08	21 148
2008-09	22 539
2009-10	22 477
2010-11	21 717
2011-12	21 825

2012-13	21 917
2013-14	22 870
2014-15	23 485
2015-16	24 632
2016-17	22 984
2017-18	23 126
2018-19	23 581
2019-20	27 121
2020-21	27 606

Source(s) : Open Data Esri

Inscriptions principales et secondes (source : Open data du Mesri)

Effectifs de doctorants contractuels

2021-22	175
2020-21	181
2019-20	157
2018-19	139
2017-18	117
2016-17	126
2015-16	91
2014-15	80
2013-14	100
2012-13	108

Source(s) : Open Data Mesri

Effectifs E-C titulaires

2021-22	794
2020-21	789
2019-20	786
2018-19	793
2017-18	803
2016-17	836

2015-16	850
2014-15	853
2013-14	841
2012-13	838
2011-12	835
2010-11	849

Source(s) : Open Data Mesri

Maîtres de conférences et professeurs des universités exclusivement.

Produits encaissables (M€)

Budget initial 2023	227,5 M€
2022	212,9 M€
2021	205,9 M€
2020	199,8 M€
2019	199,4 M€
2018	195,5 M€
2017	191,1 M€
2016	186,3 M€
2015	186 M€
2014	184,5 M€
2013	183,3 M€
2012	179,6 M€

Source(s) : Open data MESR

Les produits encaissables correspondent aux produits de fonctionnement de l'exercice qui se traduisent par un encaissement (à différencier des produits sans flux de trésorerie). Ils comprennent essentiellement la subvention pour charges de service public et les ressources propres.

Dépenses de personnel (M€)

Budget initial 2023	183,3 M€
2022	174,8 M€
2021	168,5 M€
2020	165,7 M€
2019	163,0 M€

2018	158,9 M€
2017	160,8 M€
2016	161,2 M€
2015	159,8 M€
2014	156,0 M€
2013	152,6 M€
2012	147,4 M€
2011	146,1 M€
2010	19,8 M€

Source(s) : Open data MESR

Fonds de roulement (en jours)

Budget initial 2023	9,7
2022	64,5
2021	58,3
2020	59,3
2019	62,6
2018	55,3
2017	41,9
2016	34,7
2015	30,0
2014	37,2
2013	51,6
2012	63,9
2011	54,3
2010	196,6

Source(s) : Open data MESR

Fonds de roulement en jours de charges décaissables

Résultats PIA

Excellences	Vague 2 (2022) : 21,7M€
AMI Demoos (2021)	Projet Demeteres : 6,5M€

AMI CMA

Vague 1 (2022) : 191141€ pour 1 projet
Vague 2 (2022) : 1,1M€ pour 1 projet

Fiche n° 2201, créée le 20/06/2014 à 05:51 - MàJ le 20/06/2014 à 17:52

© News Tank Éducation & Recherche - 2024 - **Code de la propriété intellectuelle** : « La contrefaçon (...) est punie de trois ans d'emprisonnement et de 300 000 euros d'amende. Est (...) un délit de contrefaçon toute reproduction, représentation ou diffusion, par quelque moyen que ce soit, d'une oeuvre de l'esprit en violation des droits de l'auteur. »